



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION ÉCRITE**  
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation  
concernant le projet de règlement 744-21)

**Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.**

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue à huis clos le lundi 12 avril 2021, le premier projet de règlement suivant :

↳ **Règlement 744-21 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier certaines dispositions***

Ce règlement vise à :

- d'agrandir la zone d'extraction EX-10 à même une partie de la zone RU-25, dans le secteur de la route du Domaine ;
- de modifier le nombre de logements autorisés dans la zone résidentielle de haute densité HC-6 ;
- d'autoriser la construction de gloriette sur un terrain vacant.

**Consultation**

Le projet de règlement 744-21 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Internet en cliquant sur le lien indiqué sous l'avis public.

**Commentaires**

Toute personne désirant transmettre des commentaires ou des questions relativement à ce projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : [urbanisme@villesaintraymond.com](mailto:urbanisme@villesaintraymond.com).

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin que nous puissions la contacter.

Donné le 13 avril 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA